

MON PÈRE EST ALCOOLIQUE

Par Profil supprimé Postée le 01/11/2016 23:01

Bonjour, mon père a avoué depuis le mois d'août être alcoolique depuis 3 ans à ma soeur, ma mère et moi. Nous sommes tombées de haut, malgré le fait que le voyons des fois le soir avec l'air fatigué et absent. Il faisait ça en cachette dans son garage, nous pensions juste qu'il en avait marre de son travail et qu'il avait besoin de repos. Il n'a jamais aimé parlé de ses problèmes et le fait qu'il le fasse est je pense un grand pas. Cependant il n'arrive pas à arrêter tout seul, souvent il soir il arrive ivre et pleure en disant qu'il regrette qu'il nous fait du mal etc. Mais il ne veut pas consulter à part son médecin traitant qu'il lui a prescrit des antidépresseurs. je pense en effet que le problème est plus profond et que son alcoolisme est la conséquence d'une dépression. Il est aussi conscient mais il dit qu'il peut s'en sortir seul.. ma mère et moi ne savait plus comment agir, nous l'avons retrouvées ce soir avec des bouteilles vides il culpabilise encore plus. Sa consommation était de 2l de whisky par semaine, aujourd'hui cela a un peu diminué il s'en tient aux bières mais toujours en cachette, il ne l'avoue que lorsque nous lui montrons les bouteilles.
Que pouvons-nous faire ?

Mise en ligne le 04/11/2016

Bonjour,

Si votre père l'acceptait, il pourrait bénéficier d'une prise en charge adaptée à ses difficultés dans l'enceinte d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Le traitement d'antidépresseurs qu'il prend actuellement est possiblement insuffisant pour l'aider à se rétablir.

Nous ne savons pas ce qu'il l'empêche de franchir ce pas mais vous pouvez l'informer que les suivis en CSAPA ont le plus souvent lieu en ambulatoire, c'est-à-dire sous forme de rendez-vous réguliers, qu'il s'agit de consultations individuelles, confidentielles et gratuites assurées par des professionnels spécialisés dans la prise en charge de ces problématiques. Les modalités d'accompagnement se mettent en place au cas par cas des situations, des difficultés rencontrées par les personnes qui restent les premières actrices du soin.

La plupart de ces CSAPA propose aussi de recevoir l'entourage pour du soutien, des conseils. Vous et votre mère pourriez être reçus, indépendamment de votre père, pour être épaulés face à cette situation, pour être aidés à l'aider. Tant que votre père est dans le refus, cela pourrait représenter une alternative intéressante pour votre famille, la possibilité de ne pas rester seuls face au problème.

N'ayant aucune indication sur votre lieu de résidence nous ne pouvons pas vous proposer d'orientation mais vous pourrez trouver facilement les coordonnées de ces centres dans la rubrique « Adresses utiles » dont nous vous joignons le lien ci-dessous.

Nous restons disponibles si vous avez besoin de revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à 2h.

Cordialement.

En savoir plus :

- "Adresses utiles"